



DELIBERATION N° 141/2021/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 9H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU DEPLACEMENT AUX « RENCONTRES NATIONALES DE TRANSPORT PUBLIC » – DELEGATION G.A.R.T. - A TOULOUSE DE MESDAMES SANDRA TROCHIMARA, 2^{ème} VICE-PRESIDENTE DE LA CACL, ET SANDRINE JACQUES-GAÏL, CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE DU 26/09 AU 02/10/21

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 25
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER↳**Procuration** à Gilles ADELSON, Claire CHINON↳**Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL↳**Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON↳**Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR↳**Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY↳**Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE↳**Procuration** à Seedna DELAR ; Sandra TROCHIMARA↳**Procuration** à Patrick LECANTE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elainne JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Teed GASPARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n° 43/2017/CACL en date du 20 avril 2017 portant condition de prise en charge des déplacements des élus de la CACL ;

Considérant qu'il est demandé à l'Assemblée d'attribuer à l'ensemble de la délégation un mandat spécial pour représenter la collectivité à ce congrès GART-UTP 2021 et de valider leurs conditions de déplacement.

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 141/2021/CACL** relatif à l'approbation du déplacement aux Rencontres Nationales de Transports Public à Toulouse de Mesdames Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente de la CACL, Sandrine JACQUES-GAÏL, Conseillère communautaire du 25 septembre au 02 octobre 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 141/2021/CACL** relatif à l'approbation du déplacement aux Rencontres Nationales de Transports Public à Toulouse de Mesdames Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente de la CACL, Sandrine JACQUES-GAÏL, Conseillère communautaire du 25 septembre au 02 octobre 2021.

AUTORISE le déplacement de Mesdames Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente de la CACL, Sandrine JACQUES-GAÏL, Conseillère communautaire qui se dérouleront du 28 au 30 septembre 2021 à Toulouse.

AUTORISE les conditions de voyage de Mesdames Sandra TROCHIMARA et Sandrine JACQUES-GAÏL comme suit :

- Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente, voyagera en classe « Economique » sur les vols Air France Cay/Paris/Cay du 24/09 (aller) au 02/10/21 (retour)
- Sandrine JACQUES-GAÏL, Conseillère communautaire, voyagera en classe « Economique » sur les vols Air France Cay/Paris/Cay du 25/09 (aller) au 02/10/21 (retour)

- Les deux élues feront le trajet Paris/Toulouse/Paris en avion sur des vols de la compagnie Air France en classe « Economique ».

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK